

Igor Andrejew, *Ustawowe znamiona czynu, typizacja i kwalifikacja przestępstwa* [Les éléments constitutifs légaux de l'acte, typisation et qualification de l'infraction], Warszawa 1978, Wydawnictwo Prawnicze, 315 pages.

I. Le thème « éléments constitutifs légaux de l'acte défendu » (*Tatbestand*, corps du délit) possède, dans la science européenne du droit pénal, une riche littérature, surtout en langue allemande. Dans la science du droit pénal des pays socialistes, le plus grand intérêt porté à ce thème s'est manifesté dans la période de la fin des années quarante et dans les années cinquante.

Cet intérêt découlait de divers motifs, parmi lesquels le rôle dominant était joué par la tendance à faire du principe de la légalité non seulement un mot d'ordre politique mais aussi un principe fondamental de l'ordre légal. L'intention d'une analyse approfondie de la science occidentale, en particulier de ses fondements philosophiques et méthodologiques et de ses fonctions, était non moins importante. Le résultat de cette critique a été, entre autres, une certaine forme de retour aux constructions classiques avec simultanément leur enrichissement découlant de la méthodologie matérielle, et l'introduction de la conception matérielle de l'infraction. Aucun autre thème n'était aussi étroitement rattaché au principe de la légalité que celui des éléments de l'acte défendu, aucun non plus ne permettait de porter l'intérêt des recherches à toute la science sur l'infraction, surtout que la notion d'éléments de l'acte défendu (l'infraction) a maintes significations, donc maintes étendues, aucun thème ne démontre une telle richesse de problèmes.

II. Le prof. I. Andrejew s'intéresse à ce thème, comme il l'écrit lui-même dans la préface, depuis près de quarante ans. Trois livres (*Les éléments constitutifs de l'infraction dans l'évolution de la science bourgeoise*, 1951 ; *Les éléments constitutifs légaux de l'infraction*, 1959 ; *La caractéristique de l'infraction*, 1968), de nombreux articles, critiques, gloses, commentaires ont été le résultat de ses travaux. Ces ouvrages, et en particulier les livres, ont éveillé un vif intérêt dans la science polonaise du droit pénal et ont été hautement appréciés. Ils constituent également un apport durable dans cette science, non seulement dans le domaine que l'on appellerait strictement la science sur les éléments constitutifs de l'infraction, mais dans nombre d'autres.

Le livre analysé est la continuation du thème, témoignant des préférences scientifiques de l'auteur et constitue le bilan d'une création scientifique de plusieurs années. Ce bilan ne consiste pas à rassembler en un tout le contenu des trois livres précédents et autres dissertations, tout en actualisant les opinions déjà énoncées en rapport avec la nouvelle littérature et la jurisprudence de la Cour Suprême. Le thème a été élaboré à nouveau, dans un nouvel ordre de matières et une approche méthodologique différente. L'auteur aborde toute une série de problèmes qui n'ont pas été entrepris dans les livres précédents ou qui n'ont été que relevés, il confronte les opinions anciennes avec la matière sociale, il engage une polémique contre la critique de ses opinions. Il est vrai qu'il persévère dans de nombreuses opinions exprimées auparavant, enrichissant l'argumentation des thèses antérieures par ses propres méditations ou en puisant dans les réalisations d'autres domaines de la science (la psychologie, la criminologie, l'histoire du droit) ou encore en critiquant les opinions contraires, toutefois, dans certaines questions, il change la conception des mêmes problèmes ou modifie ses thèses exprimées antérieurement. Mais l'ouvrage expose surtout sur un large plan la conception de nombreux problèmes, une approche historique, le droit comparé et sociologique, alors que dans ses livres précédents dominait plutôt la conception dogmatique des problèmes concernant les éléments constitutifs légaux de l'acte. L'auteur présente en somme une synthèse basée sur un grand savoir et sur l'expérience de chercheur, à partir d'une certaine distance à l'égard de maints problèmes, que l'on acquiert à l'issue de dizaines d'années de travail et d'expériences scientifiques. L'idée principale de

l'ouvrage est le perfectionnement de la technique de codification des dispositions et une telle conception de constructions juridiques correspondantes qui puisse assurer l'application légale de la loi.

III. L'ouvrage se compose de quatre parties. La structure de l'ensemble et des parties respectives du livre assure la conception dynamique des problèmes qui constituent le sujet de l'oeuvre. L'auteur s'occupe tout d'abord des questions générales sur les éléments de l'infraction, puis il expose, dans un profil historique, la manière dont se façonnaient certains types d'infractions, quels moments jouaient un rôle décisif dans leur façonnement, et clôture cette partie par des considérations sur la dépénalisation et la décriminalisation. Cette partie constitue en quelque sorte une introduction aux considérations théoriques sur la notion « éléments constitutifs de l'acte défendu », l'évolution des opinions sur la notion même des éléments de l'acte défendu, l'état de cette science dans de nombreux pays européens, et se termine par une classification des éléments de l'acte selon divers critères. L'auteur admet que l'élément de l'infraction, ce sont tous les traits du comportement socialement dangereux, contenus dans la disposition de la partie spéciale ou découlant des dispositions de la partie générale, qui demandent à être prouvés dans le procès pénal. Selon cette conception, ne fait pas partie des éléments le danger social qui est le contenu des éléments et non un élément autonome, ni l'imputabilité de l'auteur de l'infraction, les définitions légales et autres unités du texte juridique remplissant la fonction d'explication. N'y font pas partie les caractéristiques de l'acte que l'on interprète du texte juridique, quand bien même leur fonction consisterait à rétrécir l'étendue des caractéristiques des éléments ainsi que les circonstances excluant l'illégalité. La troisième partie contient une ample analyse des éléments constitutifs de l'infraction. Dans cette analyse, l'auteur va au-delà de la conception dogmatique des différents éléments, en présentant son propre point de vue sur la substance de l'infraction (conception sociologique), la théorie finaliste de l'acte, le lien causal, la théorie de la faute, la conscience des éléments constitutifs et de l'erreur quant à ceux-ci, les formes de manifestation de cette conscience, la théorie de l'instigation et de la complicité par assistance, la tentative manquée et autres. Cette partie se termine par des considérations développées sur le subjectivisme et l'objectivisme apparaissant dans la responsabilité pénale, la forme des éléments de l'acte défendu, et dans les constructions scientifiques. L'auteur analyse le symptôme d'un certain déplacement de la responsabilité, dans le nouveau code pénal, vers l'objectivisme, se manifestant dans l'aggravation de la responsabilité pour les infractions involontaires et qualifiées par leurs effets, ou qualifiées en raison de l'étendue du dommage causé. Il souligne en même temps que cela ne signifie pas une responsabilité sans faute même involontaire, mais conduit fréquemment à restreindre la responsabilité en introduisant la condition sous forme de dommage en général ou de dimensions déterminées. Il est aussi d'avis qu'il convient d'aller plus loin sur cette voie, entre autres par l'application d'une peine atténuée pour tentative, et en particulier pour tentative manquée. Cette objectivation du droit pénal facilite l'application légale de la loi.

La quatrième partie du livre est consacrée au problème de la subsumption des actes sous les dispositions de la loi (appelé par l'auteur « caractéristique de l'infraction dans le comportement de l'individu »), aux difficultés qui s'y rattachent, aux circonstances liées avec le caractère des éléments constitutifs de l'acte défendu (éléments constitutifs objectifs et subjectifs, descriptifs et estimatifs, quantitatifs, etc.), aux modèles théoriquement possibles de la procédure de subsumption et à la technique de la procédure de subsumption. Les considérations tout à fait nouvelles sont

celles consacrées à la caractéristique de l'élément subjectif de l'infraction, basées sur les résultats les plus récents des études de la psychologie.

Le livre aborde une grande variété de problèmes qu'il résout d'une manière non conventionnelle. Ses thèses parfois controverses mais toujours bien documentées, la méthodologie marxiste appliquée pour l'analyse et la solution des problèmes scientifiques, la riche littérature en plusieurs langues ainsi que l'érudition et l'expérience scientifique de l'auteur, lui confère un rang théorique élevé. Le livre traite également les problèmes rattachés à la pratique législative et à l'application du droit, ayant une grande valeur pour la législation et la jurisprudence judiciaire. Il constitue une position importante et durable dans l'acquis de la science polonaise du droit pénal.

*Kazimierz Buchala*